CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10135** **VALABLE JUSQU'AU** **05/07/2027**

ÉDITÉ LE 05/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1999

Raison sociale : MAS ENTREPRISE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 05/01/2023

Capital : 46 000

10 BOULEVARD AMPERE
13014 MARSEILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE

Siret : 423 618 628 00022

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9013028

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7603690804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7603690804

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/05/2026

Téléphone : 04 91 53 16 41 **Fax :** 04 91 42 19 40

Portable : 0620539428

Responsabilité légale :
MAS JEAN CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@maspeinture.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 218 588 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	06/07/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/06/2026 14:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.